

RÉSUMÉ DE PROJET

Volet 4 – Appui au développement et au transfert des connaissances en agroenvironnement

Thème : Appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée



INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET

Titre du projet :	Impacts de l'utilisation de l'herbicide Broadstrike® (flumetsulame) dans la culture de la laitue romaine et pommée sur les cultures de rotation en terre noire						
Nom du demandeur :	Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)						
Numéro de projet :	CIEL-1-14-AD19	Durée du projet :	2 ans	Date de début du projet :	Mars 2015	Aide accordée :	70 000 \$

RÉSUMÉ

Actuellement, en l'absence d'herbicide homologué, le désherbage contre les dicotylédones annuelles dans la laitue romaine et pommée se fait de façon manuelle et mécanique. Néanmoins, cette situation pourrait changer dans les prochaines années. En effet, après quatre saisons de travaux de tamisage, l'équipe de recherche du CIEL a identifié un herbicide efficace et sécuritaire pour la laitue romaine et pour la laitue pommée cultivées en terre organique (terre noire). Il s'agit du Broadstrike® (flumetsulame), un herbicide qui serait employé en postlevée précoce des mauvaises herbes (dose entre 13,5 et 31,25 g/ha). Néanmoins, ce produit a un effet résiduel et il serait donc primordial de savoir si son utilisation pourrait poser problème pour les cultures de rotation (poireau, carotte, oignon, bok-choy, etc.). Cette étape est primordiale avant d'homologuer ce produit qui, lorsqu'il le sera, aura un impact positif sur la compétitivité des entreprises québécoises qui produisent de la laitue romaine et pommée en terre organique. Nous pensons que l'étude portant uniquement sur l'efficacité ou la tolérance des cultures est insuffisante et qu'il est nécessaire d'évaluer le niveau de résidus dans le sol et de voir si l'utilisation du Broadstrike® pourrait créer un problème pour les cultures de rotation, l'année de l'application et l'année suivant l'application de l'herbicide. Dans ce contexte, nous proposons de réaliser un projet d'une durée de 2 ans qui permettra de mieux déterminer la dose à employer et les impacts éventuels d'un traitement sur les rotations.

